
EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mai 2025 à 12 h 45 par voie de vidéoconférence, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Sylvie Beaulieu, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

Mme Amélie Poirier, conseillère
Mme Josée Marc-Aurèle, conseillère

La séance débute à 12 h 45.

25-236

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

25-236 2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

25-237 3.1. Autorisation – Dépôt d'un dossier de candidature – Espace MUNI

4. GESTION ADMINISTRATIVE

5. RESSOURCES HUMAINES

25-238 5.1. Embauche – Chef de section - planification et gestion des actifs –
Service des infrastructures et gestion des actifs

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

25-239 6.1. Autorisation – Demande de conciliation et désignation d'un conciliateur
à la Commission municipale du Québec – Différend avec la Ville de
Varenes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varenes
Sainte-Julie Saint-Amable

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

8. INFRASTRUCTURES

9. LOISIRS

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

-
-
11. **RÉGLEMENTATION**
 12. **DOCUMENTS DÉPOSÉS**
 13. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
25-240 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-237

AUTORISATION – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE – ESPACE MUNI

ATTENDU QU'Espace MUNI est un joueur incontournable pour les municipalités qui souhaitent un accompagnement, des outils et de l'inspiration en vue d'offrir à leurs citoyennes et citoyens un milieu de vie sain, actif, solidaire, inclusif et durable;

ATTENDU QU'Espace MUNI invite ses membres à déposer la candidature d'une personne élue municipale responsable des questions familiales et aînées ou des politiques sociales afin de siéger au sein de son conseil d'administration;

ATTENDU QU'un poste est en élection, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, pour une personne élue municipale représentant les municipalités composées de 10 000 à 49 999 individus;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une candidature est le lundi 2 juin 2025;

ATTENDU la volonté manifestée par la conseillère Mme Josée Marc-Aurèle afin d'être membre du conseil d'administration d'Espace MUNI;

Il est	PROPOSÉ	par M. Eric Faucher
	APPUYÉ	par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature de Mme Josée Marc-Aurèle au poste de membre du conseil d'administration d'Espace MUNI au nom de la Ville de Sainte-Julie;

D'acheminer une copie certifiée conforme de la présente résolution à Espace MUNI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-238

**EMBAUCHE – CHEF DE SECTION - PLANIFICATION ET GESTION DES ACTIFS –
SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste de chef de section - planification et gestion des actifs au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU le rapport daté du 26 mai 2025 présenté par le Service des ressources humaines;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'embaucher Lamia Ayoub à titre de chef de section – planification et gestion des actifs au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 16 juin 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-239

**AUTORISATION – DEMANDE DE CONCILIATION ET DÉSIGNATION D'UN
CONCILIATEUR À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DIFFÉREND AVEC
LA VILLE DE VARENNES ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE
VARENNES SAINTE-JULIE SAINT-AMABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable (ci-après « RIEP ») ont un différend quant aux travaux qui doivent être effectués sur la conduite d'aqueduc intermunicipale située sous le boulevard Lionel-Boulet à Varennes et sur la répartition des coûts à payer pour la réalisation de ces travaux, conformément aux ententes intermunicipales applicables et à une résolution de la RIEP créée en vertu de celles-ci;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque des municipalités sont en désaccord sur l'application de l'entente signée entre elles, l'une d'elles peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de désigner un conciliateur pour les aider à trouver un accord;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

De demander à la Commission municipale du Québec de tenir une conciliation et de désigner un conciliateur afin d'aider les villes de Sainte-Julie, de Varennes et de Saint-Amable ainsi que la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable, dans le cadre des travaux qui doivent être effectués sur la conduite d'aqueduc intermunicipale située sous le boulevard Lionel-Boulet à Varennes, à régler les problèmes résultant des raccordements effectués sur ladite conduite par la Ville de Varennes et à répartir les coûts à payer pour la réalisation de ces travaux, et ce, conformément aux ententes intermunicipales applicables et à une résolution de la RIEP créée en vertu de celles-ci;

D'autoriser M^e Marc Laperrière, du cabinet d'avocats Sodavex, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente et pour la représenter lors de la conciliation à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 12 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesne
Greffière